

RAPPORT DE

GESTION

2019

atupri

L'assureur de la santé

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 3

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Effectif du personnel au 31 décembre 2019	6
1.3	Projets	6
1.4	Conditions-cadres politiques et économiques	6
2	Exercice	8
2.1	Chiffres-clés 2019	8
2.2	Gestion du risque	9
2.3	Organes et organigramme au 1 ^{er} janvier 2020	10
3	Rémunérations	12
4	Perspectives	12

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 13

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé, Berne	14
---	----

COMPTES ANNUELS 15

Bilan au 31 décembre 2019	16
Compte de résultat 2019	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Tableau de variation des fonds propres	19

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 20

1	Compte de résultat sectoriel	21
2	Principes de présentation des comptes	22
3	Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation	22
4	Explications concernant les comptes annuels 2019	27
4.1	Placements de capitaux	27
4.2	Immobilisations incorporelles	29
4.3	Immobilisations corporelles	30
4.4	Actifs circulants	31
4.5	Provisions techniques pour propre compte	32
4.6	Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	33
4.7	Provisions non techniques	33
4.8	Provisions pour risques de placement	34
4.9	Engagements/Comptes de régularisation	34
4.10	Frais d'exploitation pour propre compte	35
4.11	Autre résultat d'exploitation	35
4.12	Autres mentions	36

Rapport annuel

1 CONTEXTE

1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1^{ER} JANVIER 2020

Après une baisse de l'effectif des assurés AOS et de l'effectif global des assurés l'année précédente, Atupri a enregistré une augmentation satisfaisante d'environ 5'600 assurés AOS au 1^{er} janvier 2020 (effectif global: plus 5'200, soit 201'600 assurés). Les augmentations dans les cantons du Valais, de Vaud, d'Argovie, de St-Gall et de Soleure méritent tout particulièrement d'être soulignées. Elles ont permis de compenser largement les pertes dans les cantons de Berne et de Zurich.

La part des modèles managed care dans l'AOS a de nouveau légèrement augmenté et se situe désormais autour de 69%. Le modèle médecin de famille a enregistré le plus de conclusions avec 29%. En matière de franchises, la franchise ordinaire de CHF 300.- prédomine avec environ 40% des assurés, suivie de la franchise à option de CHF 2'500.-, avec environ 38% des assurés, à l'instar des années précédentes.

NOTORIÉTÉ DE LA MARQUE

La notoriété de la marque a enregistré une augmentation satisfaisante de 2,8 points de pourcentage et se situe désormais autour de 49% (54% en Suisse alémanique). L'étude

annuelle de la marque et de la clientèle atteste à Atupri des valeurs de recommandation élevées et le rang 2 pour le Net-Promoter-Score (NPS).

CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2020	1.1.2019	Différence	Différence en %
Assurance de base selon la LAMal				
Assurance obligatoire des soins (AOS) ¹⁾	181'774	176'176	5'598	3,2
Indemnité journalière LAMal	1'763	1'913	-150	-7,8
Assurances complémentaires selon la LCA				
Mivita	75'625	75'581	44	0,1
Comforta	15'950	15'916	34	0,2
Denta	33'177	33'223	-46	-0,1
Diversa	24'219	25'542	-1'323	-5,2
Extra	22'635	23'882	-1'247	-5,2
Hôpital Combi	22'388	23'636	-1'248	-5,3
Hôpital dont avec hôtel	1'714 86	1'538 99	176 -13	11,4 -13,1
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI) seulement les assurés LCA ¹⁾	25'785 19'424	25'819 19'767	-34 -343	-0,1 -1,7
seulement indemnité journalière sans AOS ¹⁾	420	412	8	1,9
Nombre total d'assurés	201'618	196'355	5'263	2,7

¹⁾ Le nombre total d'assurés comprend les chiffres de l'«Assurance obligatoire des soins (AOS)», «seulement les assurés LCA» et «seulement indemnité journalière sans AOS».

NOMBRE D'ASSURÉS PAR SERVICE CENTER

	1.1.2020	1.1.2019	Différence	Différence en %
Service Center Berne	40'395	41'717	-1'322	-3,2
Service Center Lausanne	28'122	22'769	5'353	23,5
Service Center Lucerne	52'970	50'957	2'013	4,0
Service Center Zurich	80'131	80'912	-781	-1,0

CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2020	1.1.2019	Différence	Différence en %
Standard					
Franchise ordinaire pour enfants	0	9'986	10'294	-308	-3,0
Franchise ordinaire pour adultes	300	30'830	31'655	-825	-2,6
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		1'027	860	167	19,4
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		14'478	14'266	212	1,5
Total		56'321	57'075	-754	-1,3

Assurance médecin de famille CareMed

Franchise ordinaire pour enfants	0	3'711	3'811	-100	-2,6
Franchise ordinaire pour adultes	300	22'895	22'374	521	2,3
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		563	600	-37	-6,2
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		26'476	27'082	-606	-2,2
Total		53'645	53'867	-222	-0,4

HMO

Franchise ordinaire pour enfants	0	1'083	1'131	-48	-4,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	11'210	11'090	120	1,1
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		217	215	2	0,9
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		23'758	23'421	337	1,4
Total		36'268	35'857	411	1,1

TelFirst

Franchise ordinaire pour enfants	0	2'305	2'190	115	5,3
Franchise ordinaire pour adultes	300	4'339	3'153	1'186	37,6
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		317	264	53	20,1
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		11'518	8'213	3'305	40,2
Total		18'479	13'820	4'659	33,7

FlexCare

Franchise ordinaire pour enfants	0	382	373	9	2,4
Franchise ordinaire pour adultes	300	2'039	1'897	142	7,5
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		139	151	-12	-7,9
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		14'501	13'136	1'365	10,4
Total		17'061	15'557	1'504	9,7

Total global AOS		181'774	176'176	5'598	3,2
-------------------------	--	----------------	----------------	--------------	------------

¹⁾ Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

²⁾ Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

1.2 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le nombre de collaborateurs converti en emplois à temps plein et sans personnel temporaire était de 215 au 31 décembre 2019 (année précédente: 221). La différence par rapport à

l'année précédente résulte notamment des sorties dans le service Indemnités journalières d'entreprise (cf. aussi chap. 2 Exercice).

1.3 PROJETS

La mise en œuvre de la stratégie Atupri s'est aussi résolument poursuivie durant l'exercice sous revue 2019. Différents projets focalisés sur la numérisation ont été introduits ou lancés dans le cadre des champs d'action stratégiques définis:

- L'app Atupri a été entièrement remaniée et relancée. Outre l'amélioration de la connexion des clients avec une identification à deux facteurs, le renouvellement de SCAN-SDK assure notamment une meilleure qualité d'image lors du téléversement de factures sur le portail clients myAtupri.
- L'optimisation de notre calculateur de primes se traduit par une amélioration de la possibilité de conclusion en ligne sans changements de système d'information.
- L'équipe numérique nouvellement créée procède de façon interdisciplinaire et agile à des optimisations des canaux Self Service numériques axées sur les besoins de la clientèle (notamment app Atupri) au sein d'Atupri.
- Suite à la migration de notre plateforme santé maxyourhealth vers atupri.ch, il n'existe désormais plus qu'un environnement de développement, ce qui se traduit par une gestion plus efficace des contenus et du système.

- La mise en place d'un nouveau système de CRM a été poursuivie avec le développement et l'implémentation d'une version 1.0 ainsi que d'une exploitation pilote réussie.
- Le développement d'une plateforme IA pour l'introduction d'un tri automatisé des e-mails, dans le but de les traiter plus efficacement, a pu être mené à bien. Le processus Changement d'adresse sera concrétisé dans un premier temps début 2020.
- Un concept de base a été élaboré pour la réalisation d'une plateforme de communication et de travail interne moderne et complète (Intranet, DMS). La mise en œuvre est réalisée dans le cadre d'un projet global pour une place de travail numérique (Digital Workplace).
- Dès janvier 2020, Atupri dispose d'une nouvelle plateforme d'e-learning moderne et complète.

La transformation numérique exerce une forte influence sur l'environnement de travail de la plupart des collaborateurs. C'est pourquoi la gestion du changement revêt une grande importance dans tous les projets.

1.4 CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Franchises: selon le message du Conseil fédéral de mars 2018, les franchises doivent désormais être adaptées à l'évolution des coûts dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Le Conseil fédéral a proposé d'augmenter de CHF 50.– toutes les franchises des assurés adultes dès que les coûts dépassent un certain seuil. Dans une motion, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a en outre demandé en 2018 que la franchise ordinaire soit relevée dès que possible de 300 francs actuellement à 500 francs. Après son adoption par le Conseil national durant la session d'hiver 2018, le Conseil des États a également approuvé le projet lors de la session de printemps 2019. Avant même l'examen au Parlement, le PS a saisi le référendum contre ce projet. Étonnamment, le Conseil national s'est contenté d'une augmentation de la franchise minimale de 50 francs à 350 francs lors de sa deuxième délibération du printemps 2019. Les représentants bourgeois ont justifié le retrait par la forte résistance contre une participation aux coûts plus élevée des patients.

Appels publicitaires/commissions d'intermédiaire: après le Conseil des États, le Conseil national entend également lutter contre les appels indésirables de courtiers en assurance-maladie. Lors de la session de printemps 2019, il a approuvé une interdiction généralisée de l'acquisition télé-

phonique de clients selon un principe aléatoire. Suite à la décision du Parlement, le Conseil fédéral est autorisé à rendre obligatoire la convention de branche des assureurs-maladie. Lors de la session d'été 2019, le Conseil des États a décidé de prévoir des plafonds de rémunération contraignants également dans le domaine des assurances complémentaires.

Financement uniforme des prestations de santé (Efas): une motion de l'année 2009 exige que les caisses-maladie et les cantons financent les traitements de manière uniforme, qu'ils soient ambulatoires ou stationnaires. Lors de la session d'automne, le Conseil national a adopté une modification correspondante de la loi. Avec ce projet, la commission entend promouvoir le transfert des prestations stationnaires vers le secteur ambulatoire, pour autant qu'il soit judicieux au plan médical, et faciliter des soins coordonnés. Les traitements ambulatoires étant généralement plus avantageux, la croissance des coûts serait globalement freinée, selon l'argument avancé.

Psychothérapie: les personnes ayant des problèmes psychiques doivent bénéficier d'une psychothérapie plus rapidement et plus facilement, notamment les enfants et les jeunes ainsi que les adultes en situation de crise. C'est la raison pour laquelle les psychothérapeutes ne doivent plus travailler à l'avenir sous la supervision d'un médecin, mais

pouvoir agir en toute indépendance sur prescription médicale. Le Conseil fédéral a approuvé un projet de consultation correspondant le 26 juin 2019. La nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues requiert une adaptation de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OA-Mal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Thérapies cellulaires: en décembre 2019, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a décidé que deux nouvelles thé-

rapies cellulaires autologues (thérapies CAR-T) pour le traitement de la leucémie et du lymphome seront désormais prises en charge par l'AOS. Le remboursement sera réglé plus en détail dans l'OPAS, en janvier 2020. L'obligation de prise en charge dans le cadre de l'AOS ne s'applique que dans certaines conditions et est pour l'instant limitée à la fin 2022. D'ici là, l'efficacité, l'adéquation et le caractère économique (critères EAE) des deux traitements devront avoir été clarifiés à l'aide de données supplémentaires.

INITIATIVES POPULAIRES

- Les initiatives d'allègement des primes et pour un frein aux coûts de la santé ont abouti.
- Les deux initiatives populaires «Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons» et «Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie» n'ont pas été en mesure de déposer les 100'000 signatures requises et ont échoué.
- Initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts»: une offensive en matière de formation doit atténuer la pénurie

de personnel infirmier. Cette profession doit en outre être plus attrayante grâce à des compétences supplémentaires. Il s'agit des objectifs du contre-projet indirect à l'initiative populaire, que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a mis en consultation en mai 2019. Le Conseil fédéral soutient ce contre-projet indirect.

AUTRES THÈMES POLITIQUES

- Selon la décision du Conseil fédéral du 15 mai 2019, les cantons peuvent réglementer le nombre de médecins actifs dans le domaine ambulatoire pendant deux années supplémentaires.
- En juillet 2019, le DFI a décidé d'adapter la contribution des assureurs-maladie trop basse de 83 millions de francs lors de l'introduction du nouveau régime de financement des soins en 2011 aux prestations de soins. Le personnel infir-

- mier doit en outre avoir plus de compétences lors de la détermination des besoins en matière de soins des patients.
- En juillet 2019, la FMH et Curafutura ont remis la nouvelle structure tarifaire ambulatoire Tardoc au Conseil fédéral pour approbation.
- Le 21 août 2019, le Conseil fédéral a adopté le premier de deux trains de mesures de son programme de maîtrise des coûts de la santé.

2 EXERCICE

Atupri a connu un exercice 2019 excellent et peut de nouveau afficher un résultat d'entreprise positif. Le ratio combiné n'a que légèrement progressé par rapport à l'année précédente. Les placements ont dégagé un rendement appréciable d'environ 10%. Inférieur à 4% des primes brutes, le ratio combiné dans l'assurance obligatoire des soins est comme d'habitude nettement inférieur à la moyenne du secteur d'environ 5%.

La mise en œuvre opérationnelle du concept de gestion des risques élaboré en 2018 a débuté en 2019. L'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et la gestion systématiques de tous les risques à l'échelle de l'entreprise ont été réalisés pour la première fois au cours de l'exercice précédent selon le nouveau concept, dans le cadre du processus de gestion des risques. Les résultats correspondants, y compris les mesures de gestion des risques, ont été consignés dans le rapport sur les risques et le rapport sur les risques stratégiques.

En matière de compliance et de gouvernance, l'accent a été mis en 2019 sur la mise en place et le développement des exigences chez Atupri. L'acte de fondation, le règlement d'organisation, le code de conduite et les prescriptions en matière de compliance ont notamment été remaniés.

Pour des raisons économiques, le Conseil fédéral a décidé en juillet 2019 de ne pas poursuivre les affaires d'indemnités journalières d'entreprise. Les contrats arrivant à échéance fin 2019 n'ont pas été renouvelés. Quelque 210 contrats sont encore gérés au 1^{er} janvier 2020. Atupri prévoit de réduire les contrats restants dans les deux prochaines années au moyen d'un Run-off.

2.1 CHIFFRES-CLÉS 2019

		2019	2018	Différence en %
Primes	en CHF 1'000	802'427	811'835	-1
Prestations versées	en CHF 1'000	696'929	685'818	2
Frais d'exploitation	en CHF 1'000	49'306	49'420	-
Frais d'exploitation par personne assurée ¹⁾	CHF	251	242	4
Ratio combiné ²⁾	en %	97,59	96,25	1
Résultat de l'entreprise	en CHF 1'000	71'088	9'356	660
Total du bilan	en CHF 1'000	740'663	663'164	12
Provisions ³⁾	en CHF 1'000	453'972	441'348	3
Fonds propres	en CHF 1'000	195'682	124'594	57
Total Personnes assurées ⁴⁾		201'618	196'355	3
Collaboratrices et collaborateurs ⁵⁾		215	221	-3

¹⁾ Par personne assurée au 31.12.2019 (196'210) et au 31.12.2018 (203'900)

²⁾ Ratio combiné = total des charges d'assurance et charge d'exploitation par rapport aux primes encaissées pour propre compte

³⁾ Provisions = provisions techniques pour propre compte, provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance, provisions non techniques, provisions pour risques liés aux placements de capitaux

⁴⁾ Total Personnes assurées = état au 1.1.2020 et au 1.1.2019

⁵⁾ Converti en équivalent plein temps = état au 31.12.2019 et au 31.12.2018

Toutes les indications et informations détaillées sur les [comptes annuels](#) sont visibles dans le chapitre correspondant, y compris les [explications](#) sur des positions choisies du bilan et du compte de résultats.

2.2 GESTION DU RISQUE

En tant qu'entreprise, Atupri doit comprendre et surveiller les différents types de risques. C'est le seul moyen pour Atupri de développer des stratégies contre les risques d'entreprise individuels. Grâce à une vision intégrale des risques à l'échelle de l'entreprise, Atupri assure une gestion des risques adaptée à la situation commerciale, dans la perspective de tous les risques essentiels. Atupri se fonde pour cela sur l'art. 22 LSAMal et l'art. 22 LSA.

Selon le règlement d'organisation d'Atupri, le conseil de fondation assume la responsabilité de la gestion des risques et édicte une politique des risques correspondante. Il en délègue la mise en œuvre à la direction générale qui édicte les directives nécessaires.

Grâce au modèle des trois lignes de défense (Three Lines of Defense [3LoD]), Atupri remédie aux risques à trois niveaux. La première ligne de défense inclut toutes les divisions, il s'agit des détenteurs du risque. La deuxième ligne de défense inclut toutes les fonctions de contrôle, telles que la gestion des risques, la compliance ainsi que la gestion de la qualité. La gestion des risques définit les processus et les instruments permettant aux divisions d'identifier, d'évaluer et de piloter leurs risques. La troisième ligne de défense est constituée de la révision interne qui garantit l'efficacité des contrôles. Le modèle 3LoD et tous les principes sous-jacents sont mis en œuvre à tous les niveaux d'Atupri.

La gestion des risques d'Atupri permet l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et le pilotage ainsi que le monitoring, la détection précoce et le reporting des risques à l'échelle de l'entreprise. Le service Gestion des risques tient compte de tous les risques d'Atupri, parmi lesquels figurent également les risques en relation avec la sécurité de l'information.

Atupri surveille constamment la situation en matière de risques de l'entreprise grâce à un processus bottom-up. Les risques sont principalement analysés par les divisions respectives, avant que la direction générale et pour finir le conseil de fondation ne procèdent à une analyse. Des mesures correspondantes sont engagées si nécessaire.

La gestion des risques d'Atupri permet d'assurer la protection des valeurs de l'entreprise dans le sens d'une garantie d'une stabilité financière à long terme et un équilibre approprié entre le risque et le rendement et donc notamment la protection des assurés. La gestion des risques intégrale est intégrée dans le processus de planification stratégique. Elle sert d'instrument de conduite et de contrôle et fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise.

2.3 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 1^{er} JANVIER 2020

CONSEIL DE FONDATION

Président

Franz Müller

Vice-présidente

D^r Sandra Thoma

Membres

Prof. D^r Bettina Borisch

Andreas Dolf

D^r Iris Kornacker

D^r Bruno Schatzmann

Daniel Wirz

COMITÉ DE PLACEMENT

Membres

Daniel Wirz (président)

D^r Sandra Thoma

Christof Zürcher

Alfred Amrein

Beat Kunz, expert en placement
externe

COMITÉ D'AUDIT

Membres

Franz Müller (président)

D^r Sandra Thoma

Andreas Dolf

Daniel Wirz

Secrétariat

Jürg Inäbnit

ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

Ferax Treuhand AG, Zurich

ORGANE DE RÉVISION INTERNE

Balmer-Etienne AG, Lucerne

DIRECTION GÉNÉRALE

Président

Christof Zürcher

Président adj. et directeur**Finances et Services**

Alfred Amrein

Responsable Marketing et Vente

D^r Caroline Meli

Responsable Prestations

Jona Städeli

DIRECTION

Responsable HR

Thomas Baumann

Responsable GI et Projets

Roger-Noël Beck (a. i.)

Responsable Gestion des risques

D^r Cyrill Baumann

**Responsable Droit, Conformité,
et Communication d'entreprise**

Silvio Alonso

MÉDECINS-CONSEIL

D^r Daniel Schenk

D^r Ursula Schafroth

D^r Bruno Lombardi

D^r Iris Görtler

DENTISTES-CONSEIL

RVK Vertrauens- und

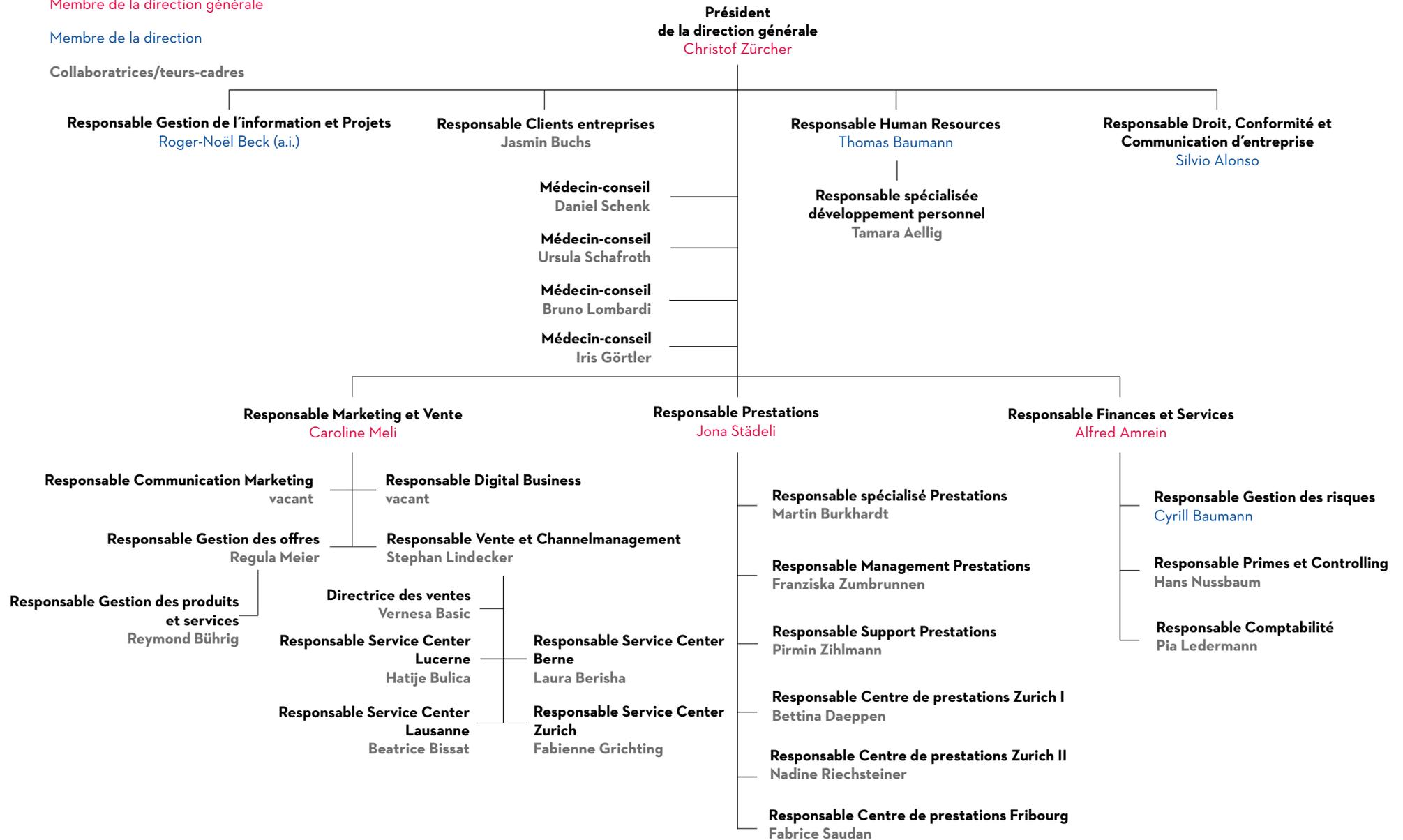
Versicherungsärztlicher Dienst

D^r Edgar von Ballmoos

Membre de la direction générale

Membre de la direction

Collaboratrices/teurs-cadres



3 RÉMUNÉRATIONS

Le conseil de fondation fixe les indemnités de ses membres et décide de la rémunération des membres de la direction générale et de la direction. En 2019, les membres du conseil de fondation et de la direction générale ont reçu les versements suivants:

Les versements globaux aux membres du conseil de fondation étaient de CHF 150'500.-. Ce montant comprend également l'ensemble des indemnités pour la collaboration au sein des différentes commissions du conseil de fondation. Le président du conseil de fondation a perçu

un montant de CHF 66'000.-. La rémunération globale des quatre membres de la direction générale était constituée des salaires bruts de CHF 995'020.- et des cotisations de prévoyance de CHF 113'587.-. Le montant le plus élevé a été versé au président de la direction générale qui a perçu un salaire brut de CHF 294'996.- et des cotisations de prévoyance de CHF 38'877.-. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale devant être rendu public n'a été versé.

4 PERSPECTIVES

La feuille de route numérique a notamment permis de développer l'offre de produits, de mettre en œuvre un premier Use Case pour un tri automatique des e-mails (AI), d'optimiser les processus dans le traitement des prestations, de concevoir une stratégie cloud pour l'infrastructure TCI, de réaliser une place de travail numérique et de développer nos applications clients (atupri.ch, portail clients, app).

En matière de gestion de l'information et de projets, outre les projets de feuille de route, différents projets ont été planifiés, par exemple l'introduction d'un système de service management axé sur les processus, la mise en place d'une gestion interdisciplinaire des tests (end to end) pour l'assurance qualité en vue de l'exploitation et de l'entretien d'applications et de systèmes ainsi que de l'harmonisation technique des systèmes clients.

Sur l'agenda de la division Marketing et Vente figurent en plus du projet de feuille de route une optimisation de l'organisation de vente ainsi que la mise en place et l'opérationnalisation d'une gestion de portefeuille de produits.

Une compréhension moderne de la conduite fondée sur une conception de l'humain positive, une réflexion et une action responsables et agiles ainsi que de grandes compétences dans la gestion des conflits doit être instaurée dans le développement de la conduite. La présentation de l'employeur doit encore être plus professionnelle afin d'accroître son attrait pour les collaborateurs existants et potentiels.

Un nouvel outil de gestion des risques est mis en service dans le domaine de la gestion des risques afin d'administrer notamment les risques et les mesures de gestion des risques. La définition de prescriptions pour la gestion de crise, le Business Continuity Management et le thème de la gestion des partenaires, le maintien de la certification ISO 9001:2015 dans la gestion de la qualité ainsi que l'établissement d'un concept de sécurité TCI sont en outre des priorités.

En matière de gouvernance et de compliance, la mise à jour et l'extension des prescriptions relatives à la protection des données, la concrétisation d'un processus de gestion des contrats ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des directives élaborées en janvier 2019 sont à l'ordre du jour en 2020.

Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL DE FONDATION D'ATUPRI ASSURANCE DE LA SANTÉ, BERNE

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En qualité d'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels d'Atupri Assurance de la santé présentés ci-après, qui se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de variation des fonds propres, du tableau de flux de trésorerie et de l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les Swiss GAAP RPC, avec les prescriptions légales et avec l'acte de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, qui doivent être exempts de fausses indications essentielles dues à des manquements ou à des erreurs. Par ailleurs, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes de présentation des comptes adéquates, ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la législation suisse et les normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons planifier et exécuter le contrôle de façon à obtenir une certitude suffisante concernant l'absence de fausses indications essentielles dans les comptes annuels.

Le contrôle comprend l'exécution de procédures d'audit visant à recueillir des éléments probants concernant les valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement du réviseur. Cela inclut l'évaluation des risques de fausses indications essentielles dans les comptes annuels en tant que conséquence de manquements ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, pour autant que celui-ci soit pertinent pour l'établissement des comptes annuels, afin de définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances,

mais non pour remettre une appréciation sur l'efficacité du système de contrôle interne. L'audit comprend en outre l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées, de la fiabilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base d'appréciation suffisante et adéquate.

OPINION D'AUDIT

D'après notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos le mardi 31 décembre 2019 donnent une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et des résultats, en concordance avec les Swiss GAAP RPC, et ils sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

RAPPORT SUR LA BASE D'AUTRES PRESCRIPTIONS LÉGALES

Nous confirmons que nous satisfaisons aux exigences légales en matière d'agrément selon la loi sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR) et en matière d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous confirmons que pour établir les comptes annuels, il existe un système de contrôle interne organisé selon les directives du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.



Thomas Haab
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Claudia Baumann
Réviseur agréé

Zurich, le 23 avril 2020

FERAX
Ferax Treuhand AG

Comptes annuels

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2019	2018	Différence en %
Actifs immobilisés		655'655	596'439	10
Placements de capitaux	4.1	653'863	594'409	
Immobilisations incorporelles	4.2	739	1'205	
Immobilisations corporelles	4.3	1'053	825	
Actifs circulants		85'008	66'725	27
Comptes de régularisation	4.4	7'684	1'717	
Créances	4.4	28'691	28'015	
Liquidités	4.4	48'633	36'993	
Total des actifs		740'663	663'164	12

PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2019	2018	Différence en %
Fonds propres		195'682	124'594	57
Réserves issues du bénéfice	Tableau de variation des fonds propres	195'682	124'594	
Engagements		544'981	538'570	1
Provisions techniques pour propre compte	4.5	322'947	325'383	
Provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	51'900	43'900	
Provisions non techniques	4.7	662	736	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux ²⁾	4.8	78'463	71'329	
Engagements	4.9	86'118	73'853	
Comptes de régularisation	4.9	4'891	23'369	
Total des passifs		740'663	663'164	12

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 20](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:
 - Principes de présentation des comptes
 - Principe d'établissement du bilan et d'évaluation
 - Explications

²⁾ Les calculs des provisions pour les risques dans les placements de capitaux sont décrits à la [page 25](#).
 Pour les années 2018 et 2019, le taux s'élève à 12 % des valeurs globales du cours des placements en capitaux.

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication ¹⁾	2019	2018	Différence en %
Primes acquises pour propre compte		795'486	804'242	-1
Primes		802'427	811'835	
Déductions sur produits		-5'949	-6'795	
Contributions du secteur public		-993	-799	
Charges d'assurances		726'992	724'641	-
Prestations		790'144	781'382	
Participations aux coûts		-101'904	-101'523	
Autres dépenses pour les prestations		8'689	5'959	
Parts d'excédents Indemnité journalière		2'639	2'139	
Variation des provisions techniques pour propre compte	4.5	-2'437	3'999	
Variation des provisions techniques pour fluctuations et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	8'000	-2'600	
Compensation de risques		21'861	35'285	
Résultat de l'assurance		68'494	79'601	-14
Frais d'exploitation		49'306	49'420	-
Frais d'exploitation pour propre compte	4.10	49'306	49'420	
Ratio combiné		97,59 %	96,25 %	1
Autre résultat d'exploitation		406	571	-29
Autres produits d'exploitation	4.11	2'268	2'489	
Autres charges d'exploitation	4.11	-1'862	-1'918	
Résultat des placements de capitaux		53'911	-21'486	
Produits des placements de capitaux		70'450	17'555	
Charges des placements de capitaux		-9'405	-38'260	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	-7'134	-781	
Résultat d'exploitation		73'505	9'266	693
Produit extraordinaire		-	-	
Produit extraordinaire		-	-	
Résultat avant impôts		73'505	9'266	693
Impôts		-2'417	90	
Impôts		-2'417	90	
Résultat de l'entreprise		71'088	9'356	660

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 20](#)

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2019	2018
Résultat de l'exercice		71'088	9'356
Amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	348	1'359
Amortissements des immobilisations corporelles	4.3	482	429
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	4.4	192	85
Variations des placements de capitaux ²⁾	4.1	-49'600	30'738
Variations des provisions techniques	4.5	213	23'499
Variations des provisions pour participations aux excédents	4.5	-2'650	-350
Variations des provisions pour fluctuations et provisions pour d'autres risques	4.6	8'000	-21'750
Variations des provisions non techniques	4.7	-74	-60
Variations des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	7'134	781
Variations des actifs de régularisation	4.4	-5'967	17
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	4.4	-724	-1'886
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	4.4	-308	-1'325
Variations des autres créances	4.4	164	194
Variations des engagements provenant des opérations d'assurance	4.9	11'756	9'067
Variations des autres engagements	4.9	509	-306
Variations des passifs de régularisation	4.9	-18'478	-14'500
Flux financiers relatifs à l'exploitation		22'085	35'347
Investissements dans des immobilisations incorporelles	4.2	-1'033	-1'300
Investissements dans des immobilisations corporelles	4.3	-729	-312
Apport Global Custody ³⁾	4.1	-	-27'000
Flux financiers provenant du Global Custody ^{3) 4)}	4.1	-9'858	-10'243
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	4.2	1'152	331
Désinvestissements des immobilisation corporelles	4.3	19	70
Désinvestissements des placements en institutions LAMal ³⁾	4.1	4	-
Flux financiers provenant des investissements		-10'445	-38'454
Total des flux financiers		11'640	-3'107
Liquidités au 1.1	4.4	36'993	40'100
Liquidités au 31.12	4.4	48'633	36'993
Variation des liquidités		11'640	-3'107

¹⁾ Dans l'annexe, à partir de la [page 20](#)

²⁾ Les détails se trouvent dans les explications de l'annexe, ch. 4.1 (sans montants conformément au point ³⁾).

⁴⁾ Le montant se compose des postes Résultat financier (intérêts, dividendes) et Charges (frais de banque et de Bourse, taxes de dépôt) de manière similaire aux explications, chiffre 4.1. Il s'agit là d'une présentation nette (produits moins charges).

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Indemnité journalière facultative LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
Total du bilan au 1.1.2018	3'508	91'476	20'254	115'238
Variation du résultat	55	14'200	-4'899	9'356
Total du bilan au 31.12.2018	3'563	105'676	15'355	124'594
Total du bilan au 1.1.2019	3'563	105'676	15'355	124'594
Variation du résultat	42	53'119	17'927	71'088
Total du bilan au 31.12.2019	3'606	158'795	33'281	195'682

Annexe aux comptes annuels

1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Indemnité journalière facultative LAMal		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits d'assurances	679'942	688'012	115'243	115'910	300	320	795'486	804'242
Primes	681'321	689'775	120'806	121'740	300	320	802'427	811'835
Déductions sur produits	-386	-965	-5'563	-5'830	-	-	-5'949	-6'795
Contributions du secteur public	-993	-799	-	-	-	-	-993	-799
Charges d'assurances	629'865	635'883	96'862	88'511	264	247	726'992	724'641
Prestations	699'695	693'032	90'166	88'085	283	265	790'144	781'382
Participations aux coûts	-101'608	-101'220	-296	-303	-	-	-101'904	-101'523
Autres dépenses pour les prestations	8'469	5'893	221	66	-	-	8'689	5'959
Parts d'excédents Indemnité journalière	-	-	2'639	2'139	-	-	2'639	2'139
Variation des provisions techniques pour propre compte	1'449	2'893	-3'867	1'124	-19	-18	-2'437	3'999
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	-	-	8'000	-2'600	-	-	8'000	-2'600
Compensation de risques	21'861	35'285	-	-	-	-	21'861	35'285
Résultat de l'assurance	50'077	52'129	18'381	27'399	36	73	68'494	79'601
Frais d'exploitation	25'137	24'882	24'158	24'527	11	11	49'306	49'420
Frais d'exploitation pour propre compte	25'137	24'882	24'158	24'527	11	11	49'306	49'420
Ratio combiné	96,33 %	96,04 %	105,01 %	97,52 %	91,67 %	80,63 %	97,59 %	96,25 %
Autre résultat d'exploitation	-1'353	-1'452	1'760	2'024	-1	-1	406	571
Autres produits d'exploitation	410	374	1'858	2'115	-	-	2'268	2'489
Autres charges d'exploitation	-1'763	-1'826	-98	-91	-1	-1	-1'862	-1'918
Résultat des placements de capitaux	29'532	-11'595	24'361	-9'885	18	-6	53'911	-21'486
Produits des placements de capitaux	38'365	9'822	32'061	7'727	24	6	70'450	17'555
Charges des placements de capitaux	-5'022	-20'904	-4'380	-17'344	-3	-12	-9'405	-38'260
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-3'812	-513	-3'320	-268	-2	-	-7'134	-781
Résultat d'exploitation	53'119	14'200	20'344	-4'989	42	55	73'505	9'266
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	53'119	14'200	20'344	-4'989	42	55	73'505	9'266
Impôts	-	-	-2'417	90	-	-	-2'417	90
Impôts	-	-	-2'417	90	-	-	-2'417	90
Résultat de l'entreprise	53'119	14'200	17'927	-4'899	42	55	71'088	9'356

2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, toutefois avec quelques compléments. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance. Au chiffre 4.2. de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC sans compléments.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé se conforme donc à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41 en tenant compte de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC.

Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «continuité d'exploitation, prééminence de la substance sur la forme, délimitation périodique et matérielle, principe de prudence et principe brut».

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

3 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature et les engagements de qualité identiques sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

Tableau des monnaies étrangères selon la fortune liée/taux de change au 31.12.2019

EUR 1	CHF 1.087172
GBP 1	CHF 1.282928
USD 1	CHF 0.968350
JPY 100	CHF 0.890989

PLACEMENT DE CAPITAUX (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat en tant que bénéfices de cours non réalisés dans le produit des placements de capitaux et en tant que pertes de cours non réalisées dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend la valeur du marché pratiquée publiquement. À défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires;
- par la valeur en espèces des futurs cashflows ou produits (méthode Discounted Cash Flow);
- par une autre méthode d'évaluation reconnue.

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition, sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

Obligations (créances libellées en montant fixe)

Les obligations, les obligations convertibles et les autres immobilisations similaires sont des immobilisations libellées en CHF ou en une autre monnaie ayant une valeur nominale. L'évaluation se fait à la valeur du marché et les intérêts courus sont saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

Instruments dérivés (opérations de change à terme)

Les instruments dérivés contiennent exclusivement des opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

Actions (participations au capital)

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

Actions immobilières

Les titres de participation (actions) de sociétés immobilières en font partie. Ils sont intégrés dans la catégorie Actions depuis le 31.12.2018.

Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. Comme pour les obligations et les actions, l'évaluation est faite aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

Liquidités

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

Placements dans des institutions LAMal qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. Pour les bons de participation suivants, l'évaluation est faite aux valeurs d'acquisition:

Site	CHF
Volksapotheke Schaffhausen	3'950
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Genossenschaftsapotheke Biel	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
Total	36'450

Placements dans des institutions LCA

Puisque la valeur de ce placement ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. La participation détenue dans Secon AG figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 540'800.-. Secon AG est le fournisseur du logiciel pour assurances-maladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 18%.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.2)

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise durant plusieurs années. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences: 3 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.3)

Les immobilisations corporelles sont constituées en majorité d'équipements d'exploitation, de mobilier et de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier: 8 ans

Matériel informatique: 3 ans

Dépréciations d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les placements de capitaux qui sont exceptionnellement évalués à la valeur d'acquisition sont soumis à l'évaluation de l'actualité de la valeur à chaque échéance de clôture du bilan. En cas de signes d'une baisse durable de la valeur, un calcul de la valeur réalisable est établi (test d'impairment). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une adaptation avec effet sur le compte de résultat, par le biais d'un amortissement exceptionnel, doit être réalisée.

ACTIFS CIRCULANTS (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.4)

Créances/Comptes de régularisation

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres, sont déclarées aux valeurs nominales, et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. Le cas échéant, la délimitation périodique est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant à hauteur de la compensation prévue des risques, des intérêts courus des placements de capitaux, ainsi que des charges et produits devant être délimités dans le temps.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours.

Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

PROVISIONS TECHNIQUES, AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES ET PROVISIONS NON TECHNIQUES (COMMENTAIRES, CHIFFRES 4.5 À 4.7)

L'évaluation des positions selon les plans d'exploitation LAMal et LCA actuels est décrite ci-après.

PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.5)

Les provisions techniques pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA.

Des provisions sont constituées pour les **provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal** et pour les **provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal**, pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clôture mais non encore décomptés. Elles sont calculées selon la méthode Best-Estimate. À titre de valeur comparative, les provisions sont également calculées selon la méthode Chain-Ladder. Les résultats du test de solvabilité LAMal devant être établi chaque année sont utilisés pour ce faire. La provision doit être ajustée à la hausse pour les éventuels grands sinistres ou pour des retards de traitement des justificatifs. Conformément à la directive de l'OFSP, des **provisions de vieillissement doivent être constituées pour l'indemnité journalière LAMal**. Cela est justifié par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. La valeur cible correspond au montant d'environ un volume annuel de primes.

Provisions pour sinistres LCA

Les provisions pour les produits infirmiers sont constituées selon la méthode de couverture des besoins. Elles sont formées pour les sinistres qui se sont déjà produits à la date de référence, mais qui n'ont pas encore été décomptés. La provision minimale est calculée selon la méthode Chain-Ladder. Si des grands sinistres se produisent ou si l'on a connaissance de retards importants dans le traitement des justificatifs, la provision minimale doit être corrigée à la hausse.

Les provisions pour les produits d'indemnité journalière sont constituées selon la méthode de répartition des capitaux de couverture. Elles sont formées pour les cas de prestations dont la cause médicale est déjà effective, alors que les indemnités journalières seront versées en totalité ou en partie au cours d'années ultérieures.

Provisions pour vieillissement LCA

Les produits Comforta, Hôpital et Combi sont financés selon le système individuel de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs selon l'âge effectif et pas de tarifs selon l'âge d'entrée. La provision de vieillissement sert à amortir les effets du renchérissement sur les primes (notamment en cas de Run-Off).

Provisions pour antisélection LCA

La provision pour antisélection couvre les effets possibles résultant d'une variation sous-optimale de l'effectif. Elle concerne les produits Mivita et Extra, dont les résultats des groupes d'âge les plus jeunes sont fortement affectés par les prestations dentaires. Pour le calcul de l'exigence minimale, on suppose que l'effectif des personnes subventionnées augmente de 35%, tandis que celui des personnes qui subventionnent diminue de 35%.

Provisions pour participations aux excédents LCA

Les contrats d'indemnités journalières maladie peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respective de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat, en considérant que les bénéfices doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.

PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.6)

Provisions pour fluctuations LCA

Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits infirmiers dans la perspective des risques de paramètre, des risques aléatoires et des risques de pandémie. Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits d'indemnité journalière dans la perspective des risques de paramètre et des risques aléatoires. La méthode de calcul se base sur les tests de solvabilité prescrits par les autorités de surveillance.

Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA

Les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance servent à couvrir les autres risques qui ne sont pas directement imputables aux produits (absence d'économies d'échelle dans l'assurance complémentaire, hausse des coûts des soins, risque de fraude dans le traitement des prestations, risque de défaillance de l'exploitation de l'assurance, impondérables lors de l'introduction de nouveaux produits, autres risques inconnus).

PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.7)

Toutes les provisions qui ne sont pas d'ordre technique figurent dans ce poste. À la date de clôture, en font partie exclusivement les fonds réglementaires. Le poste est évalué à la date de clôture du bilan sur la base des sorties de liquidités.

PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.8)

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissoutes pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La provision se conforme à la méthode économique-financière (étude ALM) et observe un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la provision calculé en pour cent des valeurs du marché des placements de capitaux est déterminé selon le principe «Expected Shortfall» en prenant en considération les scénarios de crise selon SST (potentiel de pertes sur le portefeuille qui a une probabilité de 99% de ne pas être dépassé durant une année). La valeur du taux visé s'élève à 12% des valeurs des placements de capitaux, ratio de liquidités compris, inscrites au bilan. Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat.

ENGAGEMENTS/COMPTES DE RÉGULARISATION (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.9)

Les **engagements** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les engagements envers les prestataires de soins, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont déclarés à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. L'éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant des impôts directs prévus, ainsi que des charges et produits devant être délimités dans le temps.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par les cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont pré-

sentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26, lesquels présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est indiquée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat.

À la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement à ce sujet.

CAPITAL PROPRE

Les capitaux propres se composent des réserves requises par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de l'attribution du bénéfice 2019.

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS 2019

Les pages suivantes présentent des explications concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2018	96'967	32'684	13'236	141'868	-19	6'163	290'899	41	290'940
Bénéfices réalisés	26	951	215	218	-	1'115	2'525	-	2'525
Pertes réalisées	-212	-1'135	-603	-30	-	-2'777	-4'757	-	-4'757
Plus-values non réalisées	690	198	-	176	207	-	1'270	-	1'270
Moins-values non réalisées	-1'810	-4'187	-	-9'490	169	-	-15'318	-	-15'318
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'610	1'126	458	2'851	-	-23	6'022	-	6'022
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-20	-75	-16	-12	-	-643	-766	-	-766
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	15'000	15'000	-	15'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	306	-	-	-	-	-9	297	-	297
Transactions (transferts)	6'206	1'140	-13'291	20'646	-	-14'700	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2018	103'762	30'701	-	156'228	357	4'126	295'173	41	295'214

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2019	103'762	30'701	-	156'228	357	4'126	295'173	41	295'214
Bénéfices réalisés	496	3'116	-	2'402	-	106	6'120	-	6'120
Pertes réalisées	-107	-597	-	-75	-	-1'163	-1'942	-	-1'942
Plus-values non réalisées	3'666	4'491	-	16'073	581	-	24'811	-	24'811
Moins-values non réalisées	-898	-763	-	-607	-	-	-2'267	-	-2'267
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'566	937	-	3'357	-	-37	5'822	-	5'822
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-12	-64	-	-35	-	-641	-752	-	-752
Désinvestissements (remboursement)	-	-	-	-	-	-	-	-4	-4
Variations des intérêts courus/impôts à la source	1	-	-	-	-	-	1	-	1
Transactions (transferts)	-2'242	-8'250	-	2'307	-	8'184	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2019	106'232	29'571	-	179'650	938	10'575	326'966	36	327'002

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2018	53'494	32'754	-	187'324	39	22'812	296'422	541	296'963	587'904
Bénéfices réalisés	2	722	-	311	-	373	1'409	-	1'409	3'934
Pertes réalisées	-103	-1'316	-	-1'373	-	-614	-3'407	-	-3'407	-8'164
Plus-values non réalisées	98	480	-	223	-63	-	737	-	737	2'007
Moins-values non réalisées	-626	-2'412	-	-10'265	41	-	-13'262	-	-13'262	-28'580
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	792	724	-	4'123	-	-59	5'581	-	5'581	11'603
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-20	-21	-	-48	-	-506	-594	-	-594	-1'360
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	12'000	12'000	-	12'000	27'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	-241	-	-	-	-	9	-232	-	-232	65
Transactions (transferts)	12'307	-6'660	-	10'122	-	-15'769	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2018	65'703	24'270	-	190'418	17	18'247	298'654	541	299'195	594'409

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2019	65'703	24'270	-	190'418	17	18'247	298'654	541	299'195	594'409
Bénéfices réalisés	557	1'495	-	1'778	-	284	4'114	-	4'114	10'234
Pertes réalisées	-216	-1'040	-	-182	-	-548	-1'986	-	-1'986	-3'928
Plus-values non réalisées	642	5'919	-	16'005	39	-	22'606	-	22'606	47'417
Moins-values non réalisées	-779	-264	-	-720	-	-	-1'763	-	-1'763	-4'031
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	759	723	-	3'854	-	4	5'341	-	5'341	11'163
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-31	-19	-	-15	-	-487	-553	-	-553	-1'305
Désinvestissements (remboursement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4
Variations des intérêts courus/impôts à la source	-93	-	-	-	-	-	-93	-	-93	-92
Transactions (transferts)	1'909	-4'294	-	3'620	-	-1'236	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2019	68'451	26'790	-	214'759	56	16'264	326'320	541	326'861	653'863

DÉRIVÉS PERMETTANT DE COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.2019	Valeur de marché passive 31.12.2019	Valeur de marché active 31.12.2018	Valeur de marché passive 31.12.2018
Opérations de change à terme LAMal	32'048	31'110	28'690	28'333
Opérations de change à terme LCA	4'497	4'441	3'499	3'482
Total des opérations de change à terme	36'545	35'551	32'189	31'815

Les valeurs du marché sont indiquées nettes dans la valeur comptable, dans les colonnes «Instruments dérivés».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
Valeurs d'acquisition			
État au 1.1.2018	6'724	444	7'168
Afflux	1'300	-	1'300
Sorties	-331	-	-331
État au 31.12.2018	7'693	444	8'137

Amortissements cumulés			
État au 1.1.2018	5'129	444	5'573
Amortissements	1'690	-	1'690
Dissolution d'amortissement par des sorties	-331	-	-331
État au 31.12.2018	6'488	444	6'932
Total du bilan au 31.12.2018	1'205	-	1'205

Valeurs d'acquisition			
État au 1.1.2019	7'693	444	8'137
Afflux	77	956	1'033
Sorties	-1'151	-1	-1'152
État au 31.12.2019	6'619	1'399	8'018

Amortissements cumulés			
État au 1.1.2019	6'488	444	6'932
Amortissements	414	319	733
Dissolution d'amortissement par des sorties	-384	-1	-385
État au 31.12.2019	6'518	762	7'280
Total du bilan au 31.12.2019	101	637	739

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Équipements	Matériel informatique	Total
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.2018	1'203	1'974	1'312	4'489
Afflux	124	-	188	312
Sorties	-4	-	-66	-70

État au 31.12.2018	1'323	1'974	1'434	4'731
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Amortissements cumulés

État au 1.1.2018	873	1'624	980	3'477
Amortissements	93	76	330	499
Dissolution d'amortissement par des sorties	-4	-	-66	-70

État au 31.12.2018	962	1'700	1'244	3'906
---------------------------	------------	--------------	--------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2018	361	274	190	825
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------

Valeurs d'acquisition

État au 1.1.2019	1'323	1'974	1'434	4'731
Afflux	162	-	567	729
Sorties	-	-	-19	-19

État au 31.12.2019	1'485	1'974	1'982	5'441
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Amortissements cumulés

État au 1.1.2019	962	1'700	1'244	3'906
Amortissements	108	76	316	500
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-18	-18

État au 31.12.2019	1'070	1'776	1'542	4'388
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2019	415	198	441	1'053
-------------------------------------	------------	------------	------------	--------------

4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2019	2018
Créance au titre de la compensation des risques	6'000	-
Comptes de régularisation	1'684	1'717
Total des comptes de régularisation	7'684	1'717
Créances sur les preneurs d'assurance LAMal	34'564	33'786
Créances sur les preneurs d'assurance LCA	288	342
Créances auprès des preneurs d'assurance	34'852	34'128
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LAMal	-7'994	-7'804
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LCA	-104	-102
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance	-8'098	-7'906
Créances envers des organismes publics	2'875	2'567
Autres créances	-938	-774
Autres créances	1'937	1'793
Total des créances	28'691	28'015
Liquidités auprès des CFF	169	757
Compte courant bancaire	11'663	10'830
Comptes postaux	36'793	25'400
Caisses	8	6
Total des liquidités	48'633	36'993
Total des actifs circulants	85'008	66'725

4.5 PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal ¹⁾	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal ²⁾	Provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal ³⁾	Provisions pour sinistres LCA ⁴⁾	Provisions pour vieillissement LCA ⁴⁾	Provisions pour antisélection LCA ⁴⁾	Provisions pour participations aux excédents LCA ⁵⁾	Total
Total du bilan au 1.1.2018	72	350	133'182	34'245	121'270	27'165	5'100	321'384
Constitution	8	-	4'173	7'705	-	-	-	11'886
Dissolution	-1	-25	-1'280	-4'641	-1'590	-	-350	-7'887
Total du bilan au 31.12.2018	79	325	136'075	37'309	119'680	27'165	4'750	325'383
Total du bilan au 1.1.2019	79	325	136'075	37'309	119'680	27'165	4'750	325'383
Constitution	6	-	2'533	1'504	73	500	1'000	5'616
Dissolution	-	-25	-1'084	-2'995	-	-299	-3'650	-8'053
Total du bilan au 31.12.2019	85	300	137'524	35'818	119'753	27'367	2'100	322'947

¹⁾ Au 31.12.2019, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal s'élève à 30 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

²⁾ La constitution des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal se conforme aux exigences de l'OFSP.

³⁾ Au 31.12.2019, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal s'élève à 23 % des prestations versées (Best Estimate).

⁴⁾ Le montant des provisions LCA correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

⁵⁾ Le montant des provisions pour participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

4.6 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF l'000	Provisions pour fluctuations	Prov. autres risques	Total
Total du bilan au 1.1.2018	26'500	20'000	46'500
Constitution	-	-	-
Dissolution	-2'600	-	-2'600
Total du bilan au 31.12.2018	23'900	20'000	43'900
Total du bilan au 1.1.2019	23'900	20'000	43'900
Constitution	8'000	-	8'000
Dissolution	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2019	31'900	20'000	51'900

Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

4.7 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
Total du bilan au 1.1.2018	427	369	796
Constitution	-	-	-
Utilisation	-58	-2	-60
Total du bilan au 31.12.2018	369	367	736
Total du bilan au 1.1.2019	369	367	736
Constitution	-	-	-
Utilisation	-71	-3	-74
Total du bilan au 31.12.2019	298	364	662

Parmi les provisions non techniques figurent les postes suivants:

- Réserves affectées aux prestations volontaires
- Réserves affectées aux prestations volontaires CFF

4.8 PROVISIONS POUR RISQUES DE PLACEMENT

Chiffres indiqués en CHF l'000	Soins LAMal	Complément LAMal	Total
Total du bilan au 1.1.2018	34'913	35'636	70'548
Formation	513	268	781
Dissolution	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2018	35'426	35'904	71'329
Total du bilan au 1.1.2019	35'426	35'904	71'329
Formation	3'815	3'320	7'134
Dissolution	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2019	39'240	39'223	78'463

Le niveau du taux recherché est de 12 % des valeurs de marché des placements, y compris le taux de liquidités.

4.9 ENGAGEMENTS/COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2019	2018
Engagements envers les preneurs d'assurance LAMal	819	992
Engagements envers les preneurs d'assurance LCA	442	370
Engagements envers l'indemnité journalière collective LCA	1'289	1'042
Engagements envers les prestataires de soins LAMal	25'398	20'322
Engagements envers les prestataires de soins LCA	936	644
Engagements assurances LCA négociées	5	5
Engagements agents et intermédiaires LAMal	3	1
Engagements agents et intermédiaires LCA	18	24
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	46'106	39'572
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	5'029	5'317
Total des engagements provenant des opérations d'assurance	80'045	68'289
Engagements envers les fournisseurs et autres	6'073	5'564
Total des autres engagements	6'073	5'564
Total des engagements	86'118	73'853
Réserve pour compensation des risques	-	20'500
Provisions pour impôts	2'122	-
Passifs transitoires	2'769	2'869
Total des comptes de régularisation	4'891	23'369

4.10 FRAIS D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2019	2018
Charges de personnel	25'323	24'648
Charges de marketing et communication	5'337	6'813
Charges informatiques	9'764	8'831
Autres charges administratives ¹⁾	6'883	6'939
Amortissements	1'999	2'189
Total des frais d'exploitation pour propre compte	49'306	49'420

¹⁾ Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives

4.11 AUTRE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2019	2018
Autres produits d'exploitation ¹⁾	2'268	2'489
Autres charges d'exploitation ²⁾	-1'862	-1'918
Total autre résultat d'exploitation	406	571

¹⁾ Produit des intérêts moratoires des résultats de poursuite et des produits d'assurance complémentaire pour lesquels Atupri n'est pas le porteur de risque.

²⁾ Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

4.12 AUTRES MENTIONS

PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions techniques selon les chiffres 4.5 et 4.6 des explications, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne font pas partie du débit de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = Tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée, mais sans tenir compte des placements dans des institutions LAMal.

LCA = Tous les placements de capitaux, mais toutefois sans tenir compte des participations à des institutions à hauteur de KCHF 541 (voir Explications, chiffre 4.1), font partie de la fortune liée.

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé.

Le taux de couverture prévu de l'institution de prévoyance Atupri s'élève vraisemblablement à 105,96% au 31.12.2019 selon le calcul de Previs. Aucune mesure d'assainissement et, dès lors, aucun engagement supplémentaire ne sont prévus.

CONTRATS DE LONGUE DURÉE, ESSENTIELS

Partenaire contractuel – type de contrat	Durée jusqu'au	2020 KCHF	2021 KCHF	2022 KCHF	2023 ss KCHF	Total KCHF
Appway AG – plate-forme de processus	31.12.2022	220	220	220	220	880
Commune bourgeoise, Berne – bail à loyer Berne	31.01.2022	536	536	536	536	2'144
Centris SA, Soleure – EDI-Tarmed	31.12.2020	994	-	-	-	994
HDI-Gerling Industrie Versicherung AG, Zurich – assurance-accidents professionnels	31.12.2021	153	153	-	-	306
immoveris properties ag, Berne – bail à loyer Berne	31.08.2020	151	-	-	-	151
Swisscom (Suisse) SA – Enterprise Session Initiation Protocol	21.11.2021	28	28	-	-	56
Swisscom (Suisse) SA – Managed Unified Communications & Collaboration	17.12.2021	116	116	-	-	232
Wincasa AG, Berne – contrat de bail Seilerstrasse Berne	31.05.2023	50	50	100	100	300
Wincasa AG, Lausanne – bail à loyer Lausanne	31.12.2021	81	81	-	-	162
Wincasa AG, Zurich – bail à loyer Oerlikon	31.12.2026	818	818	823	823	3'282

ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 24 avril 2020, aucun événement essentiel ne s'est produit après la date de clôture des comptes.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Secon AG. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Secon AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas en ce sens d'une transaction avec une partie liée soumise

à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont signé pour l'année 2019 un code de l'honneur et rendu public l'ensemble de leurs mandats. Il n'en résulte pas de transactions importantes avec des parties liées.

HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2019	2018
Prestations de révision	122	117
Autres prestations de services	-	-
Total	122	117